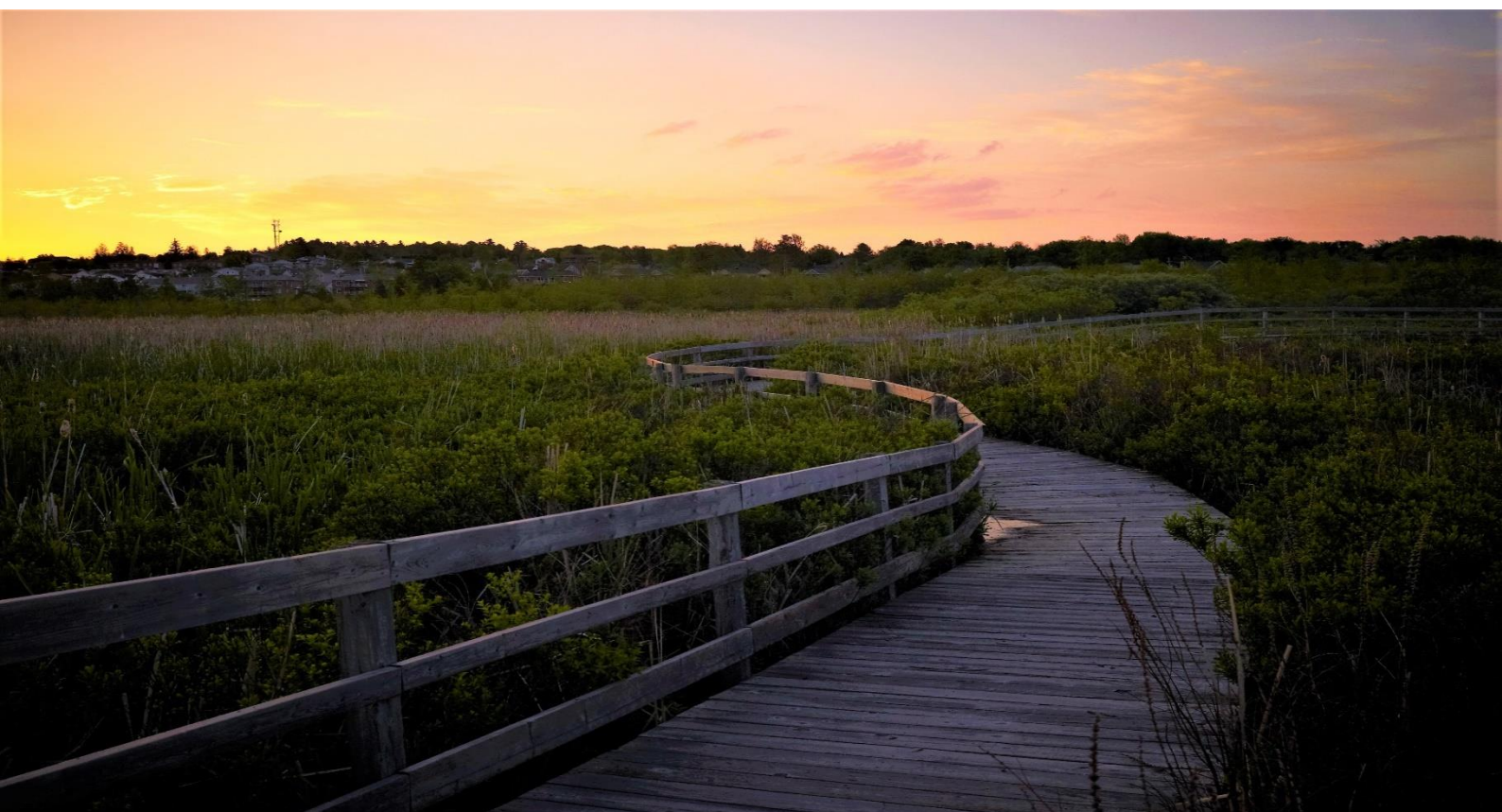




Politique environnementale

De la Ville de Magog

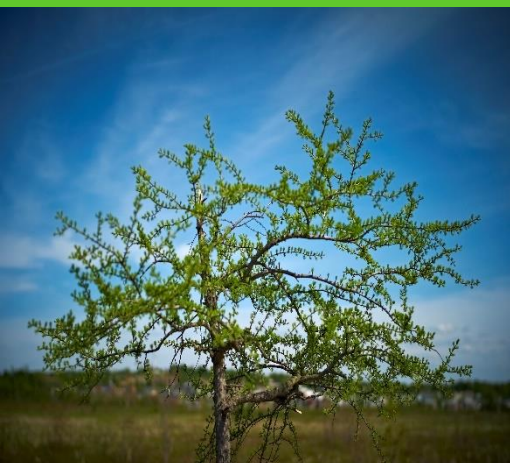




Table des matières

Avant-propos	2
Le mot de la Mairesse	3
Introduction	4
Mise en contexte	5
Vision et principes directeurs	6
Champs d'application	7
L'air et les changements climatiques	8
Les eaux naturelles	9
Les milieux naturels	10
Les matières résiduelles	11
Engagement et responsabilité	12
Remerciements	13



Avant-propos

Le développement durable, expression apparue en 1987 à l'issue du Rapport Brundtland, fait désormais partie intégrante du vocabulaire des politiques et de tous les acteurs publics.

Il concilie deux aspirations distinctes, soit la nécessité de préserver l'environnement et la volonté de maintenir le développement économique, en intégrant le volet social au cœur de ces préoccupations.



La formule « Penser global, agir local », utilisée par René Dubos pour la première fois lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1972, illustre de façon claire et sans détour le principe de développement durable.

C'est donc en adoptant une vision holistique des enjeux et en considérant les particularités locales que la Ville de Magog sera en mesure d'orienter leur développement territorial vers un développement durable de leurs activités, dans le respect de la capacité de support des écosystèmes et dans le but de garantir un milieu de vie sain et de qualité pour leurs citoyens.

La Ville de Magog, toujours soucieuse de la protection de la qualité de son environnement, est déjà sensible à la portée que peuvent représenter des initiatives locales en matière de conservation du patrimoine naturel sur une échelle plus globale. Le projet de Politique environnementale s'intègre donc dans ce processus déjà amorcé par le Plan stratégique 2012-2030 et représente une continuité logique des efforts à fournir pour l'avenir.



Message de la mairesse

La Ville de Magog a déjà plusieurs avancées en matière de protection de l'environnement. Toutefois, elle désire faire preuve de leadership et d'innovation et ainsi procurer à sa population une qualité de l'environnement exemplaire.

Je suis donc très fière de vous présenter la Politique environnementale de la Ville. Elle représente la vision commune des orientations de conservation du patrimoine naturel magogois et de la mise en œuvre de pratiques écoresponsables. La Politique environnementale s'intègre dans la Planification stratégique de la communauté 2012-2030 dont s'est dotée la Ville et, plus particulièrement, de son orientation stratégique 05 « Mettre en œuvre des pratiques écoresponsables ». Elle tient compte également des enjeux et attentes des différents acteurs locaux qui ont été consultés tout au long du processus d'élaboration.

Par cette Politique, la Ville de Magog, avec ses fonctionnaires et élus, s'engage à agir au quotidien dans la préservation et la protection de l'environnement. La Politique environnementale cible quatre grands thèmes : l'air et les changements climatiques, les eaux naturelles, les milieux humides et hydriques et les matières résiduelles. La Politique environnementale est également une invitation à toute la population magogoise à adopter elle aussi un comportement écoresponsable et ainsi intégrer l'environnement au cœur de leurs actions quotidiennes.

La promesse d'un monde meilleur pour les générations futures ne peut se réaliser sans une vision concertée et la participation de chacun et chacune. Je vous invite donc à découvrir cette nouvelle politique et à vous engager avec la Ville.



Vicki-May Hamm

Mairesse de la Ville de Magog



Introduction

La beauté de ses richesses naturelles et de ses paysages, sa diversité démographique, son histoire et sa situation géographique remarquable font de Magog une Ville aux caractères uniques et au charme admirable.

« Magog, créative de nature » est un slogan exprimant non seulement la force innovatrice de la Ville, mais également l'esprit et l'ambition de celle-ci au moment de la conception de sa première politique environnementale. Il manifeste à la fois la nature



luxuriante et le dynamisme de sa communauté à l'égard de l'intégration de l'environnement dans ses décisions futures.

La Ville de Magog s'engage à respecter la réglementation en matière de protection environnementale,

de diminuer l'empreinte écologique de ses activités, et

de toujours avoir une volonté d'amélioration continue.

Après tout, c'est notre bien-être et notre qualité de vie qui en dépend.

Mise en contexte



À la fin du 20^e siècle, certaines catastrophes écologiques comme les marées noires ou encore l'incident nucléaire de Tchernobyl ont abouti à l'éveil d'une conscience collective quant à l'importance de l'environnement et la nécessité de le préserver (Caro, 2009). De nos jours, ce sont notamment les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) qui tendent à sensibiliser l'ensemble des acteurs du monde aux menaces environnementales liées aux changements climatiques. C'est dans un tel contexte que l'Organisation des Nations Unies a mis en place un Programme de développement durable basé sur 17 grands objectifs, qui, s'ils sont adoptés par l'ensemble des gouvernements, permettraient de créer un monde davantage durable d'ici 2030 (Nations Unies, 2016).

Désireux de devenir chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques, le gouvernement du Québec a lui-même adopté, en 2015, la Stratégie gouvernementale de développement durable. Fondée sur des enjeux primordiaux, cette dernière a pour mission d'encadrer les activités gouvernementales pour atteindre une trentaine d'objectifs de développement durable à l'horizon 2020.

Dès l'année 2012, la Ville de Magog et ses citoyens avaient eux aussi démontré leur engagement pour la création d'un avenir meilleur, incarné par le plan stratégique 2012-2030. Celui-ci a pour but de guider les décisions et les actions des différents acteurs de la Ville de Magog selon plusieurs orientations stratégiques. La Ville de Magog valorise et met en œuvre des pratiques dites écoresponsables dans des domaines tels que la gestion des matières résiduelles et de l'eau, l'émission de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie ou encore la protection des milieux naturels.

De plus en plus soucieuse de la réussite de ce plan stratégique et de la protection de l'environnement, la Ville de Magog a l'intention de se doter d'une nouvelle Politique environnementale et d'un plan d'actions concrètes, qui se voudront innovants et qui permettront de répondre aux attentes citoyennes et ministérielles en termes de développement durable. Dans un contexte où les enjeux environnementaux sont de plus en plus importants, et qu'ils sont principalement liés aux activités anthropiques, l'engagement que démontre la Ville de Magog envers la transition verte est amplement justifié.



Vision et principes directeurs

La Ville de Magog est proactive en termes d'environnement et de développement durable. Sa vision à long terme et ses principes directeurs, qui sont en accord avec la Planification stratégique de la communauté 2012-2030, lui permettent de prioriser au maximum ses objectifs environnementaux.



Protéger et valoriser

Les actions et les décisions de la Ville et de sa communauté permettent de préserver et de mettre en valeur les atouts naturels de son territoire.

S'engager

Les actions et les décisions de la Ville et de sa communauté respectent les principes de développement durable et la protection de l'environnement naturel.

Faire preuve de leadership

La Ville et sa communauté initient des actions proactives pour la protection de l'environnement.
La Ville devient une référence au Canada en matière d'intégration du milieu de vie à l'environnement

Sensibiliser, éduquer et partager

La Ville sensibilise et éduque la communauté aux enjeux environnementaux, par le partage des informations et des bonnes pratiques.



Champs d'application

La Politique environnementale découle de la Planification stratégique de la communauté 2012-2030 dont s'est dotée la Ville de Magog en 2012. Elle est le fruit d'un travail concerté, d'un processus de recherche, d'élaboration et de mise en application. Les attentes, les craintes et les enjeux de différents groupes environnementaux ont été pris en compte afin de garantir leur implication maximale. Elle s'applique sur l'ensemble du territoire de la ville de Magog et s'appuie sur une participation collective de tous les acteurs impliqués dans ce projet, c'est-à-dire les citoyens, les organismes à but non lucratif (OBNL), les entreprises publiques et privées, ainsi que les institutions gouvernementales.

Ce projet de Politique environnementale démontre le réel intérêt et l'engagement de la Ville de Magog en ce qui a trait à la protection de l'environnement et la mise en valeur de son patrimoine naturel. Ainsi, par cette Politique, la Ville de Magog entend considérer et inclure au mieux les défis environnementaux dans les décisions concernant le développement de ses activités et de son territoire.

Quatre grands thèmes ont été retenus pour cette Politique, à travers lesquels plusieurs objectifs ont été formulés. Un plan d'action a par la suite été élaboré afin d'atteindre ces objectifs.



L'air et les changements climatiques

©Market Inspection



Portrait environnemental et enjeux principaux

- Certaines actions du plan d'action de réduction des émissions de GES 2011-2016 n'ont pas été réalisées
- La sensibilisation auprès des citoyens doit être développée quant aux mesures de réduction des émissions de GES
- Il existe 40 kilomètres de pistes cyclables qui devraient être réaménagés pour les rendre plus sécuritaires
- Il n'y a aucun plan directeur pour le réseau de transport actif (cyclable et pédestre)
- La consommation énergétique de la Ville de Magog devrait être évaluée afin de réduire les coûts de consommation d'énergie ainsi que les émissions de GES
- Présentement, il n'y a aucun plan d'adaptation face aux changements climatiques

Pour **préserver la qualité de l'air et lutter contre les changements climatiques**, la Ville de Magog désire atteindre les objectifs suivants :

- Poursuivre la réduction des émissions de GES des activités de la Ville de Magog pour s'approcher de la carboneutralité
- Promouvoir l'électrification des transports et l'écoconduite
- Réduire l'utilisation de l'automobile
- Réduire la consommation énergétique de la Ville et de sa communauté
- Réduire les polluants atmosphériques
- S'adapter aux changements climatiques



Les milieux naturels

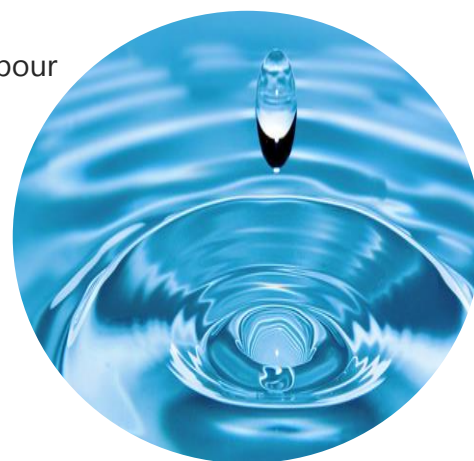


Portrait environnemental et enjeux principaux

- Le lac Memphrémagog représente la principale source d'alimentation en eau potable pour les villes de Magog et Sherbrooke
- Fort potentiel récréotouristique par la présence de divers plans d'eaux et des activités nautiques associées
- Émissions de polluants par le milieu urbain, de villégiature ou rural et agricole
- Prolifération potentielle de cyanobactéries
- Présence de l'espèce envahissante notamment le myriophylle à épis dans les plans d'eau
- Érosion des berges et remise en suspension des sédiments à cause des activités nautiques

Dans un souci de **maintien de la qualité de l'eau**, la Ville de Magog entend atteindre les objectifs suivants :

- Réduire les apports en phosphore, sédiments, coliformes fécaux et autres polluants (ex. : épandage de MRF dans le bassin versant)
- Guider les activités récréotouristiques vers l'écoresponsabilité
- Favoriser l'implantation de bandes riveraines et le maintien du couvert forestier
- Améliorer la gestion des eaux de ruissellement
- Protéger les milieux humides et hydriques
- Favoriser une consommation responsable chez l'ensemble des usagers pour économiser l'eau potable
- Gérer l'expansion des espèces exotiques envahissantes aquatiques
- Augmenter l'accessibilité à l'information sur les enjeux des plans d'eau de la Ville
- Favoriser la coordination et la concertation des acteurs locaux afin d'encourager une gestion intégrée de la ressource en eau





© Eric Lajeunesse

Les milieux humides et hydriques



Portrait environnemental et enjeux principaux

- Près de 15 % de son territoire sont recouverts par des milieux humides et hydriques, principalement des marécages et marais
- Présence de trois lacs (Memphrémagog, Magog et Lovering) et de plusieurs cours d'eau (rivière Magog, Rivière-aux-Cerises, etc.) qui constituent des zones de fort intérêt écologique
- Faible proportion de territoire désignée comme aire protégée
- Présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE)

Afin de **protéger les milieux naturels**, la Ville vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Conserver et identifier les milieux humides et hydriques, les milieux naturels d'intérêts ainsi que les noyaux forestiers d'importances présents sur l'ensemble de son territoire
- Favoriser le maintien des corridors naturels
- Lutter contre la prolifération d'espèces exotiques envahissantes
- Identifier et protéger les espèces à statut précaire
- Encourager et poursuivre les recherches scientifiques dans ces milieux, dans un contexte de changements climatiques
- Sensibiliser et éduquer les citoyens face à l'importance des milieux naturels et de la protection de l'environnement



© Jennifer Laperrière



© Eric Lajeunesse



© LAMRAC

Gestion des matières résiduelles



Portrait environnemental et enjeux principaux

- L'élaboration d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour la MRC de Memphrémagog est une des obligations municipales au sens de la *Loi sur la qualité de l'environnement*
- Les matières résiduelles sont responsables de plus de **5,5 %** de l'émission des gaz à effet de serre
- Quelques chiffres :
 - **49 %** de la matière résiduelle ménagère sont compostables
 - **34 %** sont recyclables et seulement **17 %** correspondent à des déchets ultimes
 - **44,7 %** des matières résiduelles de la Ville de Magog de la MRC de Memphrémagog sont déposées pour enfouissement

Pour une **gestion efficace, responsable et durable des matières résiduelles**, la Ville de Magog s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Assurer l'intégration et la prise en considération du PGMR réalisées par la MRC de Memphrémagog
- Sensibiliser, informer et éduquer l'ensemble des citoyens et des Industries, Commerces et Institutions (ICI) vis-à-vis la gestion des matières résiduelles
- Promouvoir le recyclage de l'ensemble du carton, du papier, du verre et du métal résiduel
- Promouvoir le recyclage de la matière organique et la détourner des lieux d'enfouissement technique (LET)
- Trier à la source ou acheminer au centre de tri les résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment
- Recycler ou valoriser les résidus de béton, brique et asphalte
- Acheminer seul le résidu ultime au LET et ramener à moins de **285 kg/personne** la quantité de matière résiduelle enfouie par le secteur résidentiel





Engagement et responsabilité

La Ville de Magog s'engage à appliquer la Politique environnementale et le plan d'action développement durable par sa mise en œuvre et son suivi. Aussi, les actions seront réalisées en fonction des ressources dont dispose la Ville de Magog d'ici 2025, date à laquelle elle effectuera un bilan des réalisations afin de pouvoir ajuster par la suite son plan d'action. Cette Politique confirme également l'engagement mutuel entre le conseil municipal et ses partenaires locaux dans la protection de l'environnement et le maintien de la qualité de vie pour les citoyens. Sachant que différentes initiatives sont déjà mises en place par les acteurs locaux, la Ville de Magog aspire à ce que tous ses collaborateurs (citoyens, groupes environnementaux, institutions, entreprises privées, etc.) s'engagent et travaillent ensemble afin de poursuivre le suivi déjà en place et d'atteindre les objectifs fixés par la présente Politique. Elle représente donc l'idée directrice et la vision commune des orientations en termes de conservation du patrimoine naturel magogois.



Remerciements

Nous tenons à exprimer notre sincère reconnaissance à l'ensemble des acteurs et des collaborateurs qui ont permis de concrétiser l'élaboration de ce projet de Politique environnementale de la Ville de Magog et du plan d'action développement durable pour la Division environnement de la Ville de Magog.

Nous remercions en particulier les différents groupes environnementaux rencontrés, le MCI, LAMRAC, Corridor appalachien, le COGESAF et le CREE, pour leur participation active et enrichissante ainsi que pour leurs propositions, leurs recommandations et leurs conseils promulgués dans le cadre du processus de consultation. Une attention particulière est portée aux personnes suivantes qui nous ont accompagnées et soutenues pour que ce projet aboutisse : M^{mes} Josiane K. Pouliot, Stéphanie Martel, MM. Marc Olivier, François Lafortune et Benjamin Roy.